

République française
SAINT-CERNIN
CANTAL

Objet: Remboursement Transport scolaire année 2026-2027 - DE_044_2026

Séance du jeudi 15 octobre 2026

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 09 octobre 2026

Présents : 12

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

quinze octobre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance GEORGETTE TOUZY

Présents : STEPHANIE SALIES représentée par Therese DELMONT ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, Laurence BERTHOU, Alexandre VOLPILHAC, Melissa BOUTET, Julien JOANNY, Therese DELMONT, Francis CAMBON, JORDAN ANGELVY, GEORGETTE TOUZY, Matthieu PIJOULAT, Marion CARRIERE

Représentés: STEPHANIE SALIES représentée par Therese DELMONT

Absents:

Excusés:

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes du Pays de Salers est la collectivité organisatrice de second rang du transport scolaire et que la Région est organisatrice de premier rang, un tarif annuel du transport par enfant scolarisé a été fixé. A partir de l'année dernière, les enfants scolarisés en école maternelle et élémentaire ne payeront pas le transport scolaire .

Le Conseil Municipal, après délibérations :

- décide de renouveler sa participation d'un montant de 80 euros (quatre-vingt euros) par enfant domicilié sur la commune et utilisant le service de transport scolaire payant attribués aux collégiens jusqu'à nouvel ordre.

Ce remboursement interviendra après fourniture du justificatif de paiement et d'un RIB auprès du secrétariat de Mairie.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 16/10/26
et publication ou notification du 16/10/26

Le Maire,
A.DUJOLS

Le Maire,
A.DUJOLS

La secrétaire de séance,
GEORGETTE TOUZY



Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026

015-211501754-DE_044_2026-DE
A G E D I